

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 21-2007

Objet : Résidence des Tulipes – fonctionnement en EHPA

La résidence "Les Tulipes" bénéficie du statut d'EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées) depuis 2006 ; une des justifications de cette décision était l'impossibilité architecturale d'une restructuration en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Il convient d'organiser le fonctionnement de cette résidence en cohérence avec le public accueilli.

Ainsi, les personnes les plus dépendantes ont été (ou seront) réorientées vers des résidences médicalisées (type EHPAD).

Désormais, les Tulipes appellent un service de soins infirmiers plus léger. C'est pourquoi les propositions suivantes sont soumises à l'avis des administrateurs :

- le poste d'adjoint du directeur est réparti en deux mi-temps dont l'un sera consacré à la supervision des aides-soignants et aux soins pour les personnes nécessitant encore une prise en charge, l'autre mi-temps étant conservé en adjoint,

- supprimer le poste d'infirmière (réaffectation de l'agent sur un mi-temps au Port du Canal et un mi-temps aux Marguerites),

- supprimer les trois postes d'aides soignants de nuit :

- un départ en retraite fin 2007
- une disponibilité
- une réaffectation de nuit dans une autre résidence.

Le Conseil d'Administration approuve la création de trois postes d'adjoints techniques en remplacement.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires : Pour le Président et par délégation,
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
DRPA : 1
DRH : 1
Receveur Municipal : 2



La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

23 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 JUIN 2007

